

DOSSIER D'IMMATRICULATION

Attention : les documents avec une (*) doivent être fournis en double exemplaire

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

1. Photocopie du **titre d'identité de chacun des dirigeants (*)**
Documents acceptés :
 Carte nationale d'identité française ou européenne en cours de validité (recto-verso)
Ou Passeport français ou européen en cours de validité
Ou Titre de séjour le permettant, en cours de validité indiquant l'adresse actuelle (recto-verso)
2. **L'attestation de non condamnation pour chacun des dirigeants (pièce n°2) (*)**
3. **L'attestation de déclarations (*) (pièce n°3)**
4. **Un justificatif d'adresse pour le siège social au nom de la société (*)**
Documents acceptés selon les cas :
 Contrat de bail
Ou Facture d'un fournisseur d'énergie / téléphone
Ou Autorisation du propriétaire
Ou Contrat de domiciliation
Ou Acte acquisition du fonds de commerce / donation / location gérance (dans ce cas fournir annonce légale)
5. Le formulaire **MO SAS** en trois exemplaires (**pièce n°5**)
6. **L'attestation de dépôt du capital social** (antérieure à la date des statuts) + **la liste des souscripteurs**
7. **L'attestation de parution dans un journal d'annonces légales**
8. **Les statuts de la société** dont au moins un original (*)
 (Le Procès-Verbal de nomination de l'organe de direction si hors statuts)
9. **L'autorisation de diffusion aux tiers (pièce n°9)**
10. **Document relatif au bénéficiaire effectif d'une société (pièce n°10)**
- 11.

	FRAIS D'IMMATRICULATION (voir pièce n°3)	
Origine du fonds	Chambre de Métiers et de l'Artisanat (Chèque, Espèces, CB)	Greffe du Tribunal de Commerce (Chèque ou Autorisation de prélèvement CB)
Création avec activité	Consulter le site de la Chambre de Métiers (www.cm-toulouse.fr) - « Formalités et tarifs »	
Constitution sans activité		
Mise en activité par reprise, Achat, Location gérance, Don		

DOCUMENTS A FOURNIR SELON LES CAS

Exercice d'une activité réglementée

Pour savoir si l'activité exercée est réglementée, consulter le site « nafa.apcma.fr »

Pour tous les cas :

- Le formulaire JQPA ([pièce n°12](#))
- Une copie du diplôme *ou* certificats de travail *ou* bulletins de salaires (36 mois minimum)

*Il faudra présenter une **qualification pour chacune des activités réglementées exercées***

Activité ambulante (Sur les marchés)

- Le formulaire de déclaration de l'activité ambulante ([pièce n°15](#))
- Une photo d'identité couleur du demandeur au format officiel
- Un règlement par chèque de **30€** à l'ordre de la Chambre de Métiers 31